

REGISTRE DU COMMERCE

QUÉBEC

**Turnham**  
W. L. Hibbard, moulin à scie, et J. R. Smith, meublier, incendie.

**Montréal**  
L. DeG. Thoin, épicier. Mme L. DeG. Thoin faisant affaires sous ce nom.  
Les prémisses de J. U. Thibaudeau, bijoutier; Higgins Bros, imprimeurs; G. A. Holland, nouv.; R. K. Holland & Co, nouv. en gros, endommagées par le feu.  
Archambault & Oakes, mag. gén. nouv. égoc.  
Hughes Bros., épicier, abandon des affaires au 1er mai.  
Jacques Cartier Ice Track, D. Donnelly, R. Arbour & B. Aubrey continuant sous le même nom.  
Wm. Manley, épicier, ann. en vente par huissier.  
Geo. T. Martineau & Co, bouchers, Dame G. T. Martineau propriétaire.  
Souey & Contata, bouchers, nouv. soc. Valiquette & Valiquette, nouv. Alph. Valiquette propriétaire.  
Blanchet et David, selliers, nouv. soc. J. L. Carle & Co, bouchers, Dame J. B. Carle seule propriétaire.  
St-Louis & Mercier, nouv., C. St-Louis seul propriétaire.  
M. Saxe & Sons, habil. dissol., H. & S. Saxe continuent sous la même raison sociale.  
C. Vallée & Frères, nouv., C. Vallée seul propriétaire.  
J. A. Dubé & Co, tailleur, G. Coutleu faisant affaire sous ce nom.  
Dame A. Durand, cigars, dom. par le feu.  
Harney Sewing Machine Co., M. J. Harney, propriétaire.  
Frauk Labelle, rest., partie endom. par le feu.

**Québec**  
H. M. M. Lafontaine, épicier, domm. partiels par le feu.  
Louis Fiset, maître charretier, décédé.

**Sault au Re. ollet**  
J. B. Peloquin & Cie, mag. gén., J. B. Peloquin abandon.  
A. Peloquin & Co, mag. gén., A. Peloquin propriétaire.

**Trois-Rivières.**  
C. Carignan & Fils, épiciers en gros, changements social prochain.  
Cerutti & Co, tailleurs, stock offert en vente.

**St-Colomban**  
Ferland & Fils, moulins à scie et à moudre, dissolution.

**St-Hyacinthe**  
J. Desjardins, médecin, déménagé à St-Barnabé.  
Samuel Bourassa, photo., entrée dans les affaires.

**Savage's Mills**  
W. H. Savage, moulin à mouture, brûlé.  
H. T. Tomlin, mag. gén. et moulin à scie.

**Waterloc**  
G. H. & F. D. Whitehead, bois, nouvelle société.

**Granby**  
Johnston & Ferguson, bicycles, entrée dans les affaires.

DÉCLARATIONS DE SOCIÉTÉ

"Oct. T. Poitras & Cie," marchands — Laura Robitaille de Québec, épouse séparée de biens de Octave Théophile Poitras, faisant affaires sous le nom ci-dessus.  
"Blouin & Bédard," tailleurs—Adjutor Blouin et François-Navier Bédard, tous deux de St-Roch de Québec, associés.

OCCASIONS

Une terre et deux maisons de la succession P. Robitaille, à St-Joseph de Lévis.  
Un poste de commerce à St-Evariste de Forsyth, annoncé par M. Léon Laroche, marchand à St-Henri de Lévis.  
Le 23 février, on vendra au bureau de Pelletier, Paradis & Jobin, rue Dalhousie, le fonds de commerce de S. R. Pagé, failli à St-Ephrem de Tring.  
Le 20 février, au même endroit, le fonds de commerce et les propriétés de Job Dufour, de Chicoutimi, failli.  
Le 21, au bureau de M. N. Matte, liquidateur, propriétés de A. H. Falardeau, failli, à Lorette et Sillery.

DUSSAULT & BARRY

QUEBEC

AUX AMATEURS de BONS CIGARES

DEMANDEZ toujours nos marques, quand vous aurez besoin de bons cigares, et pour le prix que vous voudrez payer nous défions toute concurrence pour la qualité et le fini de nos marchandises.  
LA NUEVA, PRIMEROS et GOLD CROWN se détaillent à 10 cts.  
GOLD STAR, WAS-COLUMBUS et LA DELICIA se détaillent à 5 cts.  
Ces premières marques sont manufacturées par nous seulement et font les délices des connaisseurs.  
Manufacture : 197 rue Richelieu  
BUREAU : 350 RUE ST-JEAN, avec B. Houde & Cie, fabricants de tabac, Québec.

VÉZINA & MASSÉ

ENTREPRENEURS DE

POMPES FUNEBRES  
297-299 RUE SAINT-JOSEPH  
ST-ROCF., QUEBEC.

Garnitures de chambres de première classe.  
Marchandises concernant cette ligne à la verge ou confectionnées.  
Corbillards de première classe, grands et petits, avec chevaux noirs ou blancs, à des prix réduits et à des conditions libérales.

TELEPHONE 1019

ADRESSE—  
D. C. MASSE, 145 rue Charest. J. O. VEZINA, 299 rue St-Joseph Porte voisine du magasin

LANGLOIS & PARADIS

IMPORTATEURS  
QUEBEC

Eaux-de-Vie. Vins et Liqueurs des premières maisons européennes.  
Assortiment considérable de CAFÉS, THÉS EPICES, etc., etc., de qualités indiscutables.  
Echantillons sur demande.  
Prix défilant toute compétition.  
CORRESPONDANCE SOLICITÉE.



PROVINCE DE QUÉBEC

Département des terres de la Couronne

BOIS ET FORÊTS

Québec, 26 janvier 1895.

Avis est par le présent donné que, conformément aux sections 1334, 1335 et 1336 des Statuts Refondus de la province de Québec, les limites à bois et après décrites, suivant l'étendue donnée, plus ou moins, et dans l'état où elles sont actuellement, seront offertes en vente, à l'enchère, dans la salle de ventes du département des Terres de la Couronne, en cette ville, le MARDI, le VINGT-SIX FÉVRIER prochain à DIX heures ET DEMIE A. M., à la mise à prix mentionnée ci-après, vis-à-vis chaque limite.

Agence de Bonaventure Ouest

	Superficie milles carrés	Mise à prix par mille
Chainy Rock Brook.....	12	\$ 8 00
Flat Lands Brook.....	2	8 00
Ruiss. Argente (Skimeme) 19		17 00
" Little North " 25 1/2		17 00
" Big North, O " 24 1/2		17 00
" " E " 25 1/2		17 00
Rivière Skimeme No 1.....	8	17 00

Agence de Gaspé Est

Fortin.....	10	12 00
-------------	----	-------

Agence de Gaspé Centre

Fox.....	3	4 00
----------	---	------

Agence de Gaspé Ouest

Taschereau.....	48	2 00
-----------------	----	------

Agence de Montmagny

No 56.....	20	\$ 00
No 58.....	11 1/2	8 00

Agence du Lac St-Jean Est

Rivière Shipshaw No 116.....	46 1/2	9 00
" " 117.....	28	9 00
" " Valin 119.....	44	9 00
" " 118.....	48	9 00
Moncouche 120.....	43	9 00
De Moncouche.....	37	9 00
Riv. Ste-Marguerite 149.....	39 1/2	9 00
" " 150.....	43	9 00
" " 148.....	41	9 00
Lac aux Brochets, 52.....	35 1/2	6 00
Perigny, 2.....	14	10 00

Agence Lac St-Jean Centre

Musy.....	12 1/2	4 00
Rivière aux Ecorces, No 27.....	11 1/2	9 00

Agence Lac St-Jean Ouest

No 131.....	24	21 00
No 139A.....	26	21 00

Agence St-Maurice

Rivière Batiscan No 7 Est.....	24	16 00
--------------------------------	----	-------

Agence Saguenay

Ducreux, No 149.....	10	9 00
Chemins des Marais, No 1.....	11 1/2	9 00
" " 2.....	16 1/2	9 00
" " 3.....	17	9 00
" " 4.....	23	9 00

CONDITIONS DE LA VENTE

Ces limites seront adjugées au plus haut enchérisseur, sur paiement du prix d'achat au comptant ou par des chèques acceptés par une banque incorporée.  
Le commissaire pourra imposer comme condition, lors de la vente, qu'une limite vendue devra être exploitée dans un délai de deux ans, sous peine d'annulation de la licence.  
Les limites, une fois adjugées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne, maintenant en force ou qui pourront le devenir plus tard.  
Des plans, indiquant les limites ci-dessus désignées, sont déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des agents des terres et des bois pour les diverses agences où sont situées ces limites, et seront visibles jusqu'au jour de la vente.

E. J. FLYNN,  
Commissaire des Terres de la Couronne